

Délai d'opposition : 21 septembre 1925.

Arrêté fédéral

portant

approbation du Traité conclu le 19 novembre 1924, entre la Suisse et l'Autriche, pour le redressement du Rhin dès l'embouchure de l'Ill jusqu'au lac de Constance.

(Du 15 juin 1925.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 5 décembre 1924,

arrête :

1. Le traité conclu le 19 novembre 1924, entre la Suisse et l'Autriche, au sujet du redressement du Rhin dès l'embouchure de l'Ill jusqu'au lac de Constance est approuvé.

2. Le présent arrêté est soumis aux dispositions de l'article 89, 3^e al., de la constitution concernant l'adoption par le peuple des traités internationaux.

3. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 2 juin 1925.

Le président, ANDERMATT.

Le secrétaire, KAESLIN.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 15 juin 1925.

Le président, MÄCHLER.

Le secrétaire, F. v. ERNST

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 3^e al., de la Constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et les arrêtés fédéraux.

Berne, le 15 juin 1925.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

KAESLIN.

Date de la publication: 24 juin 1925.
Délai d'opposition: 21 septembre 1925.

Arrêté fédéral portant approbation du Traité conclu le 19 novembre 1924, entre la Suisse et l'Autriche, pour le redressement du Rhin dès l'embouchure de l'Ill jusqu'au lac de Constance. (Du 15 juin 1925.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1925
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.1925
Date	
Data	
Seite	685-685
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 340

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.